

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

**Cadre réservé à l'administration**

Date de réception

07/11/2016

Dossier complet le

7/11/2016

N° d'enregistrement

2016 - 004662

### 1. Intitulé du projet

Contournement de Saint-Estève (66)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PERPIGNAN MEDITERRANEE COMMUNAUTE URBAINE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Marc PUJOL Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 2 7 1 8 3 0 0 0 1 7

Forme juridique

Communauté Urbaine

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
<p>6 Infrastructures routières (les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)</p> <p>a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente</p>	<p>Le projet qui concerne le contournement de Saint-Estève, est porté par Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine (PMCU) qui est un établissement public de coopération intercommunale. A ce titre il est soumis à la procédure de "cas par cas".</p>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet se développe au Sud-Est de la ville de Saint-Estève, sur une zone agricole, dont le foncier a déjà été acquis par PMCU.

L'opération comprend la création d'une route accompagnée d'une piste cyclable.

Le projet débute au giratoire entre le chemin des tranchées et la route D616a et se raccorde au giratoire au niveau du nouveau parking relais P+R sur la route de Perpignan. Le projet maintient l'accès au chemin des tranchées par 2 bretelles d'entrée-sortie.

Le projet comprend également la reprise de voirie d'un tronçon existant situé sur le chemin des tranchées, à l'ouest du projet de voirie projetée.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet de contournement de Saint-Estève répond à une problématique de circulation au sein de l'agglomération stéphanoise. Elle va permettre de transférer une part de la circulation qui transite par le village et ainsi fluidifier le trafic.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Dans son aménagement, le projet va consister :

- au décapage des surfaces sous emprise, hors période allant de mi-mars à fin juin pour éviter la période de nidification et d'élevages des jeunes pour la faune et plus particulièrement les oiseaux ;
- à la création d'une voie à double sens, avec une chaussée de 6 m de large ;
- à la réalisation en parallèle d'une piste cyclable de 3 m de large ;
- au maintien du bon fonctionnement des réseaux secs et humides, ainsi que du canal existant ;
- à rendre transparent l'ouvrage pour les écoulements hydrauliques en provenance de l'amont ;
- à la création d'un volume de rétention des eaux de ruissellements pour compenser les surfaces imperméabilisées créées (voie + piste cyclable), ainsi que les volumes de romblais en zone inondable.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet dans sa phase d'exploitation consiste au fonctionnement conventionnel d'une route.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

D'après la loi sur l'eau au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'Environnement :

Rubrique 2.1.5.0. : Rejet des eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :

- 1) Supérieure ou égale à 20 ha (autorisation)
- 2) Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (déclaration)

Le projet est soumis à déclaration Loi sur l'Eau au titre de la rubrique 2.1.5.0.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur nouvelle voie .....	210 ml
Longueur voie réaménagée.....	555 ml
Surface d'emprise totale..... (voie+accès+fossés+prise canal)	8900 m <sup>2</sup>
Surface d'emprise rétention.....	2610 m <sup>2</sup>
Volume de rétention.....	1430 m <sup>3</sup>
	Compensation imperméabilisation : 430 m <sup>3</sup>
	Compensation renblais : 1000 m <sup>3</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

66240 Saint Estève  
Lieu-dit "Al Terrebert"  
Section Cadastre BC : 24.  
Lieu-dit "Les Trinxeres"  
Section Cadastre BC : 56, 57, 61 et 63.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 2 ° 51.4' 48 " E Lat. 42 ° 42.2' 74 " N

Point d'arrivée : Long. 2 ° 51.5' 16 " E Lat. 42 ° 42.3' 85 " N

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet est essentiellement composé de parcelles agricoles et plus précisément de culture en plein champ.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le projet de contournement de Saint-Estève se développe au sein de la zone NC du POS valant PLU de la commune de Saint-Estève.

D'après le règlement du POS-PLU, la zone NC est une zone de protection de l'agriculture.

Le projet fait l'objet de l'emplacement réservé n°4.

Le document d'urbanisme de la commune de Saint-Estève est en cours de révision.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de contournement de Saint-Estève ne concerne aucun zonage réglementaire ou scientifique. La ZNIEFF de type 1 "Plaine de Torremila" et la ZNIEFF de type 2 "Plaine de Saint-Estève" se localisent au Nord du projet respectivement à 2150 m et 1200 m de distance.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Estève possède un PPRNP approuvé par arrêté préfectoral du 16 juin 2014. Le projet se situe au droit d'une zone inondable identifiée en aléa modéré, avec une hauteur d'eau comprise entre 0 et 50 cm.
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			La base de données BASOL ne mentionne aucun site ou sol pollué au droit du projet.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein de deux ZRE : 1-"Aquifère Pliocène du Roussillon" par arrêté préfectoral n°2010172-0015 du 21 juin 2010. 2-"Aquifères des alluvions quaternaires du Roussillon" par arrêté préfectoral n° 2010099-05 du 9 avril 2010.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé au Sud d'un zonage Natura 2000. Il s'agit de la ZSC "Friches humides de Torremilla" (FR9102001), qui se développe à 2150 m au Nord de l'extrémité Nord du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De par sa nature même, le projet de contournement de Saint-Estève n'engendrera pas de prélèvements d'eau
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet direct n'est prévu dans les eaux souterraines. Les eaux de ruissellement seront collectées et traitées par des systèmes de rétention créés dans le cadre de l'aménagement du projet.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer un excédent de 4400 m <sup>3</sup> . Le volume de déblais attendu est de 5400 m <sup>3</sup> contre un volume de remblais nécessaire de 1000 m <sup>3</sup> .
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit en frange urbaine de la commune de Saint-Estève, au droit d'un secteur abritant plusieurs habitations. Les parcelles concernées sont essentiellement des parcelles agricoles accueillant des cultures de plein champ. Il y a présence également de quelques alignements d'arbres pour l'essentiel constitués de haies de cyprès plantées pour leur effet de coupe vent. Le projet est ainsi susceptible d'entraîner des perturbations sur la faune et la flore ordinaire des espaces péri-urbains, soit la faune commensale de l'homme (collèges synanthropes). Aucun élément de la trame bleue n'est impacté, le projet aura une incidence limitée sur la trame verte locale par le franchissement de haies de cyprès, qui sera compensé par des aménagements paysagers le long de la voie créée. En ce sens, le projet n'a qu'une incidence limitée sur la biodiversité ordinaire et ne présente pas d'impacts importants que ce soit sur les habitats ou pour les espèces (peu de potentialités aux vues des surfaces en jeu et du positionnement de la zone).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de contournement de Saint-Estève se développe sur des espaces qui n'ont aucune familiarité avec les milieux protégés par la ZNIEFF I "Plaine de Torremila" et la ZNIEFF II "Plaine de Saint-Estève". La distance écologique et géographique entre le projet et les autres zonages limitent toute incidence sur ces derniers.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de contournement concerne une superficie de ha de terres agricoles. Il y a donc consommation d'espaces agricoles (cultures de plein champ).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la base du dossier communal des risques (Préfecture des Pyrénées-Orientales), la commune de Saint-Estève est concernée par les risques suivants : - Inondation et mouvement de terrain (PPRn) - Séisme : Zone de sismicité: 3
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de création du contournement de Saint-Estève peuvent être sources de nuisances sonores. Celles-ci sont temporaires et seront réalisées dans le respect des normes réglementaires de bruit. Les émergences acoustiques seront ainsi limitées et non significatives pour être assimilées à une véritable nuisance sonore.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation, s'agissant d'une voie de circulation, elle sera à l'origine d'émergences sonores supérieures à celles des zones urbaines environnantes. Cependant, le projet se développe à proximité immédiate de l'autoroute A9, source importante de nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux d'aménagement du contournement de Saint-Estève peuvent être sources d'odeurs. Il s'agit essentiellement des résidus atmosphériques des huiles et hydrocarbures liés à l'utilisation des engins de chantier.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cet impact est temporaire et négligeable car trop diffus pour constituer une gêne aux riverains ou à l'environnement. La circulation sur le nouvel axe de contournement ne devrait pas générer de nuisances olfactives significatives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, il est probable que les travaux occasionnent ponctuellement des vibrations via les engins de chantier. Cet impact est temporaire et localisé.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le chantier peut émettre des poussières et le fonctionnement des engins sera source de rejets polluants. Ces rejets sont peu évitables, temporaires et non notables pour l'environnement.</p> <p>En phase exploitation, il y aura augmentation de la fréquentation automobile du secteur. Cependant, la fluidification de la circulation devrait limiter les émissions de rejets polluants par les véhicules.</p>
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet entraînera une imperméabilisation des sols par la création des voies de circulation. Les eaux de ruissellements de ces dernières seront collectées par un réseau d'assainissement routier puis traitées, avant rejet dans le milieu naturel, au droit des ouvrages de rétention enherbés qui seront créés.</p>
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune mention archéologique n'est donnée au sein du secteur d'études.</p> <p>Au niveau paysager, la zone de projet est située en frange urbaine de Saint-Estève, sur un secteur abritant de nombreuses constructions liées à l'activité agricole.</p> <p>Aucun site classé ou inscrit ne se localise à proximité du projet, de même qu'aucun monument historique.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet s'installe sur des parcelles agricoles. Il y a donc modification pour partie de l'usage des sols avec la création de cette voie de contournement.</p> <p>L'enjeu est important car le projet répond à une problématique grandissante de circulation sur le secteur.</p>



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Un avis de la DREAL-LR du 05 mars 2015 concerne le projet de renouvellement de l'autorisation d'exploitation de carrière de la "Courragade" et installation de traitement des matériaux. Celle-ci se localise au Nord sur des terrains ne présentant pas les mêmes caractéristiques (géologie, végétation, biodiversité) que celles du projet.

Un avis plus ancien a été émis pour la régularisation de l'usine de fabrication de pain industriel située dans la zone économique de Saint-Estève. Il s'agit de la régularisation d'une activité existante au sein du tissu urbain, donc sans incidence surfacique sur des zones naturelles ou agricoles. Le projet n'apparaît pas susceptible d'engendrer des effets cumulés avec d'autres projets.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'étude d'impact pour les raisons suivantes :

- le projet répond notamment à des objectifs d'amélioration des conditions locales de circulation et par la même de réduction des émissions polluantes en liaison avec la circulation ;
- le projet n'a pas d'incidences sur les zonages ZNIEFF et sur le réseau NATURA 2000 ;
- le projet s'insère en frange urbaine sur un secteur mité par la présence de nombreuses habitations liées à l'activité agricole.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Annexe 2 : Localisation géographique au 1/25000°                      Localisation sur photo aérienne au 1/3000°                      Occupation des sols (09/2016) au 1/3000°                      Zonage d'inventaire au 1/25000°                      Zonage de protection au 1/25000°</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Perpignan

le,

26/09/2016

Signature

Pour le Président et par délégation  
 Le Vice Président délégué

Robert VILA